



Bilan annuel moral et financier 2023

AAPPMA LA DURDENT

Composition du Bureau

Président : Pierre-Marie MICHEL

Vice-présidents : Mathieu GOTRAND et Claude DEBREE

Trésorier : Sophie OSOUF

Secrétaire : Nicolas BENSUSSAN

Autres membres : Gilbert NICOLLE, Christian MICOL, Ludovic BUSNEL, Agnès et Jean-Paul VERNIZEAU, Jean-Francois MAS

En introduction de cette 70ème Assemblée Générale, Pierre Marie MICHEL, Président de l'AAPPMA la Durdent, salue et remercie l'ensemble des partenaires et des pêcheurs invités et présents à cette assemblée. Il tient à démarrer cette assemblée par une présentation et un remerciement des équipes qui constituent le conseil d'administration de la Durdent. Cette nouvelle équipe composée de 12 membres a pris ses fonctions de façon extrêmement motivée à partir du 1er janvier 2022. Elle est accompagnée de 4 gardes et peut aussi compter sur le soutien d'autres membres comme Pascal Verdun, Jean-Loup Fouques, Georges, et des non-membres comme la plupart des conjointes des membres du CA. Cela porte à plus d'une vingtaine le nombre de forces vives qui œuvrent chaque année au bon déroulement de notre loisir. Leur engagement est indispensable et doit être particulièrement salué.

L'AAPPMA est vraiment très satisfaite de cette évolution et cette nouvelle dynamique créée pour permettre le développement du loisir pêche dans la vallée.

RAPPORT MORAL

L'AAPPMA de la Durdent a été créée en janvier 1954 ce qui représente 69 années d'actions en faveur de la pratique de la pêche et de la protection des milieux aquatiques. Nous entamons cette année 2024 la soixante-dixième année de pêche.

Il est rappelé comme chaque année que la pêche est le deuxième sport le plus pratiqué après le football puisque notre fédération regroupe quasiment 1,5 millions de participants en comptant uniquement les pêcheurs en eau douce. 22% sont des jeunes.

En Seine-Maritime, on dénombre en 2023, 9237 pêcheurs. Il y a, en France, autour de 40 000 bénévoles qui s'investissent. Les pêcheurs dépensent en **moyenne 681 euros** pour un poids de plus de 2 milliards à l'échelle française. Notre association est majoritairement financée par l'adhésion de nos membres. Elle participe activement à l'éducation et la sensibilisation environnementale. A l'heure où notre loisir est attaqué par des associations animalistes, extrémistes, qui n'ont qu'un seul but, faire interdire notre passion, il me semble bon de le rappeler.

C'est l'occasion de rappeler comment est utilisée cette cotisation :

- 9% est reversé à l'Agence de l'Eau. C'est un organisme qui contribue, avec l'argent récolté à mettre en place des aménagements comme les passes à poissons par exemple. Elle finance également en partie la lutte contre l'érosion des sols et donc les coulées de boues qui appauvrissent notre rivière.
- 24% du montant de cette carte de pêche est attribué pour l'EGHO, l'URNE ou le club halieutique, des réciprocitys qui vous permettent de pêcher 91 départements avec un seul permis.
- 26% va à la Fédération Nationale pour la Pêche en France qui réalise et finance des études scientifiques, des projets d'acquisition de parcours, des labellisations gîtes de pêche, et qui exerce un travail de représentation à l'échelle nationale.
- 40% est partagé localement entre la Fédération départementale et l'AAPPMA. Cela sert notamment à payer les baux de pêche et les actions de préservation des populations piscicoles

LES EFFECTIFS

Concernant les permis adulte, on peut remarquer une augmentation qui confirme une tendance haussière depuis une dizaine d'années. Si l'on considère les permis adultes, 350 ont été vendus cette année contre 293 cartes l'année dernière. Il y a 10 ans, le nombre de cartes ne dépassait pas 150 marquant une augmentation par 2.5 du nombre d'adultes qui pêchent en 10 ans.

La carte interfédérale est encore largement majoritaire. Ceci confirme son intérêt. Concernant les permis féminin, la tendance à la hausse amorcée depuis 2020 se poursuit avec désormais 29 permis alors qu'historiquement, nous étions plus habitués à des chiffres autour de 10, maximum 15 permis annuels.

Pour les permis jeune, une augmentation également que ce soit pour les 12/18 ans qui passent de 103 à 108 et également pour les jeunes qui sont désormais 113 au lieu de 104 l'année passée. Cela est très probablement lié :

- au succès des Ateliers Pêche Nature et à l'engagement à la fois des bénévoles et de la Fédération pour permettre ces séances d'initiations gratuites et ouvertes à tous.
- Au succès du Défi float-tube.

Concernant les permis temporaires, les cartes vacances et journalières leur nombre diminuent avec les deux confondus, 114 permis de vendus au lieu de 128.

Pour les timbres migrateurs, sur lesquels l'association n'enregistre aucun bénéfice, le nombre augmente très sensiblement avec 36 pratiquants rappelant l'intérêt des pêcheurs pour la pêche de la truite de mer et la nécessité de travailler sur cette vallée au rétablissement des continuités écologique pour permettre à ces poissons qui font un séjour marin de se reproduire tout le long du fleuve. Au total, nous avons vendu 714 permis avec 600 membres annuels. Il est rappelé que grâce à la réciprocité, ce sont davantage de pêcheurs qui foulent chaque année les berges de ce fleuve de la Durdent.

Cette augmentation et ces bons résultats initiés depuis 2020 ont été attribués au contexte Covid et à ce besoin de retourner vers la nature et les grands espaces, mais leur maintien voir leur amplification dans le temps nous montre qu'il y a d'autres raisons. Il est indéniable que cette augmentation de permis fait également suite :

- au retour de la pêche au lac de Caniel. Ainsi, le président tient à remercier le président de la CCCA, Monsieur Jérôme Lheureux qui a reçu favorablement notre demande ainsi qu'à Madame Guillot qui nous accompagne dans cette démarche depuis de nombreuses années. Nous remercions également, Monsieur Foiret, maire de Vittefleury qui a été moteur dans cette démarche.
- Au dynamisme de notre association à travers sa signalétique de qualité, ses actions pour une pêche sportive en No kill, l'entretien des parcours, et la communication sont clairement des éléments reconnus par les pêcheurs qui nous soutiennent en prenant leur permis chez nous plutôt que dans d'autres associations ;
- Aux retombées du Défi Float engagé depuis 2022

L'association s'avère donc très satisfaite de l'évolution des adhérents qui renouvellent leur confiance dans l'AAPPMA. Néanmoins, ce fort attrait vers la Durdent ne doit pas nous faire oublier la fragilité du milieu dans lequel nous exerçons ce loisir.

Pour la saison 2023, les permis ont été délivrés à l'Office de tourisme d'Yvetot, au magasin passion pêche Durdent et également sur cartedepeche.fr

L'association tient à remercier la com com Plateau de Caux Doudeville -Yerville et la commune de Cany qui nous soutiennent financièrement pour mettre en valeur et assurer la promotion du loisir Pêche dans la vallée de la Durdent.

Offre de pêche sur la vallée de la Durdent

L'offre de pêche proposée concerne à la fois des parcours en deuxième et en première catégorie :

En deuxième catégorie

- le lac de Caniel qui a une surface de 18 ha et qui permet la pêche sportive des carnassiers aux leurres sur une partie du pourtour du lac

- le carpodrome des Basses Eaux. D'une surface d'1hectare, il permet la pêche en No kill de la carpe

- l'étang à truites. Sur une surface d'un hectare, des déversements de truites sont régulièrement effectués. En 2022, une petite introduction de black bass a été effectuée en test. Hormis la truite, la pêche est également en non kill.

En première catégorie

Les parcours mouche no kill : 6 parcours pour 2975 m

Les parcours Leurres/ mouche no kill : 3 parcours pour 1495 ml

Les parcours toutes peches 12 parcours 5222 m.

Mortalité carpes aux basses eaux

L'association a été en 2023 confrontée à un très gros problème de mortalité sur les carpes des basses eaux. Au total plus de 200 poissons ont été retrouvés mort avec un poids estimé à plus de 700kgs. Nos interventions ont été très importantes, à la fois pour gérer la situation d'urgence, pour comprendre et pour adopter derrière la bonne attitude pour gérer les peuplements. Il a d'abord fallu enterrer les poissons, très profondément et en disposant un activateur de compost spécialement conçu pour permettre la dégradation des cadavres de poissons. Nous remercions le pisciculteur qui nous a fait don de cet activateur indispensable à la bonne gestion sanitaire de la situation. Ensuite, il nous a fallu comprendre la situation afin de porter un diagnostic sur cette mortalité. Des échanges avec un vétérinaire spécialisé, suivi d'analyses d'eau puis des prélèvements sur les poissons ont permis d'identifier la présence de la maladie du sommeil. Cette maladie causée par un virus apparu au Japon dans les années 70 possède la capacité d'impacter jusqu'à 80% une population de carpes. Il n'existe pas de traitement et seules des mesures préventives permettent d'éviter sa propagation.

Pour expliquer la survenue de cette maladie plusieurs hypothèses peuvent être mises en avant :

- transmission lors du déversement de novembre 2022;
- déversements sauvages de carpe koï/poissons rouges;
- transmission avec le matériel de pêche.

L'hypothèse qui nous apparaît la plus vraisemblable est celle d'un déclenchement de la maladie liée à une situation surdensitaire de carpes générant du stress avec une transmission probable via des individus porteurs sains lors du déversement. En 2022, lorsque nous avons pris la décision de repoissonner, notre constat était le suivant :

- les carpes ne se reproduisent pas et vieillissent;
- avec les mortalités liées à la pêche, à la prédation, aux vols de poisson, les quelques 500 carpes mises à l'époque avaient probablement largement diminué et ce déversement nous paraissait important pour redynamiser la population.

Nous avons probablement sous-estimé nos effectifs lors de cet empoissonnement et réalisé un déversement à une période (non choisie) où les poissons sont sensibles au stress.

La question du repeuplement de l'étang en nouvelles carpes pour compenser les pertes s'est posée et a été résolue en constatant :

- le déversement de 300 carpes en novembre 2022 associé à une très faible mortalité sur ces poissons probablement immunisés;
- un reste de poissons « ancien » désormais immunisé (constat des pêcheurs)
- des recommandations sanitaires incitant à ne pas repeupler car il y a des risques si les poissons déversés sont sains de les contaminer avec la population de l'étang, ou si les poissons déversés sont atteints, d'être confronté à un nouveau variant susceptible de provoquer une nouvelle mortalité.

Il a été considéré plus profitable pour l'association de ne pas prendre le risque d'introduire de nouveaux poissons. La population actuelle est estimée à environ 400 carpes anciennes et « nouvelles » ce qui constitue un cheptel qui devrait permettre quelques prises.

Entretien des parcours de pêche

Les panneaux cassés ou détériorés ont été remplacés par une équipe de bénévoles particulièrement motivée que le président tient à remercier chaleureusement. Un effort particulier a été réalisé pour la signalétique qui était dégradée et compléter le panneauage pour les nouveaux parcours.

Concernant l'entretien des parcours, la même équipe de bénévoles est intervenue sur 4 journées pour nettoyer, en partenariat avec les propriétaires, les sites de pêche suivant : étangs des Basses Eaux, parcours du Maximilianseau, de la STEP, des Maraichers...

Le président rappelle que des déchets sont régulièrement retrouvés au niveau du site des Basses Eaux qui est mis à disposition par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre; Les pêcheurs sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déchets mais également ceux d'autres pêcheurs ou promeneurs qui les auraient laissés sur place.

Les déversements :

L'AAPPMA a procédé en 2023 au déversement de 530 kg de truites farios, ceci en 7 déversements sur la rivière, et 560 kilos de truites Arc en ciel sur l'étang des Basses Eaux en 12 déversements.

Il est précisé qu'il n'y a plus de déversements étang en juillet/aout puisque les poissons souffraient à cette période de l'année.

Une expérimentation d'introduction de black bass a été faite en fin d'année 2023 après prise de conseil auprès de l'association Black Bass France.

18 kg ont été déversés et nous avons pris le parti, comme cela nous a été conseillé par l'association BBF de ne pas communiquer pour laisser les poissons attendre un âge de reproduction car l'essentiel était de petits poissons.

Quelques prises ont été réalisées. Nous espérons que cette démarche sera couronnée de succès car la pêche de ce poisson sportif est intéressante. Sa pêche est en No kill.

Il est rappelé que cette démarche de déversements n'est pas satisfaisante car elle pâlie à une dégradation du milieu et offre des prises moins intéressantes que les poissons sauvages ; C'est pourquoi l'AAPPMA œuvre pour faire la promotion d'actions qui favorisent l'amélioration des habitats naturels comme c'est le cas pour la politique de reconquête de la continuité écologique. Toutefois à défaut de travaux et d'améliorations concrètes observées sur ce fleuve, cette pratique de déversement est poursuivie en observant deux règles :

- ne pas déverser de poissons sur les zones de reproductions naturelles ;
- favoriser plutôt le déversement dans les étangs ;

Pour faire vivre l'association cette année 2023, ce sont plus de 15 009 km qui ont été parcourus par les membres bénévoles.

Malheureusement cette année, Claude, le vice-président a fait l'objet d'une sévère agression que tout le monde déplore. Claude a juste rappelé à un pêcheur qu'il était interdit de se garer sur le parcours du mont Morel. Pourtant il a subi de très lourdes insultes, des menaces de violence physique et a pris très peur. Il est absolument inacceptable qu'un de nos membres soit traité comme ça. Une plainte a été déposée. La personne qui commet ce genre d'acte encourt une amende de 750€. LAAPPMA considérera qu'il s'agit d'une faute grave et proposera d'exclure le pêcheur.

Nettoyages des bords de berges

En 2023, deux actions de nettoyage des berges ont été engagées lors du printemps de Cany le 21 mai, et lors de l'opération Leclerc « Nettoyons la nature » le 25 septembre. Plusieurs centaines de kilos de déchets ont été ramassés et triés.

Opération bâches maraichères

Ce n'est un secret pour personne qui arpente les berges de la Durdent : des quantités impressionnantes de bâches ont été abandonnées dans les zones humides. Parfois ce sont sur des centaines de m² et plusieurs mètres de haut que ces déchets s'amoncellent, et menacent de rejoindre la mer et le 7ième continent (de plastiques). Ces bâches, constituent un héritage ancien d'une période où l'on ne se souciait pas de l'environnement. Aujourd'hui, cette présence fait tâche pour l'attrait de notre belle vallée. : Feux qui brûlent la nuit pour les éliminer, paysages impactés, menaces environnementales... Cependant face à l'ampleur de la tâche et l'importance économique des activités maraichères, le traitement de cette problématique à long terme a été tabou, les uns accusant les autres, mais ne proposant pas de vraies solutions. En partenariat avec le SMBV Durdent, la mairie de Vittefleury, et l'AAPPMA, il a été décidé de s'occuper de cette problématique en associant pleinement les maraichers. Plutôt que de pointer du doigt des professionnels qui pour beaucoup sont en retraite, il a été préféré de travailler avec eux main dans la main et de leur proposer de l'aide pour venir à bout de ces déchets dont les jeunes maraichers subissent la présence. Deux activités de nettoyage spécifiques ont été organisées avec une quinzaine de personnes mobilisée sur chaque événement.

Des tonnes de déchets ont pu être évacuées, mais la tâche à accomplir est immense et il va falloir dupliquer ces événements avec un recours plus important à la mécanisation. L'AAPPMA compte sur la mobilisation des partenaires sur ce sujet et principalement des acteurs publics en charge de la gestion des déchets et du tourisme qui gagneraient à s'investir pleinement et sans retenue dans cette démarche.

Ateliers PECHE NATURE

Si nous voulons continuer à faire vivre notre association, il faut absolument attirer les jeunes vers notre loisir.

Depuis 2012, un effort particulier est effectué pour assurer la promotion de la pêche auprès des jeunes, mais pas uniquement sous forme d'Atelier Pêche Nature. (APN)

Les Ateliers Pêche Nature, c'est un partenariat avec la Fédération des pêcheurs de Seine-Maritime visant à permettre à des novices de bénéficier d'un enseignement gratuit par un professionnel, avec une mise à disposition de matériel de pêche. Lors de ces ateliers, une sensibilisation à l'environnement est proposée avec une incitation à la remise à l'eau des poissons. Ces ateliers sont ouverts à tous et rencontrent un franc succès. Ils sont également, fortement mis en valeur par la presse locale et participent à la promotion de notre association avec un effet évidemment bénéfique pour sa notoriété.

L'association a mis en place deux événements en 2023 regroupant à chaque fois une trentaine de participants

L'association remercie les bénévoles, la fédération 76, ainsi que Mr Jean Philippe HANCHARD, animateur de la Fédération de Pêche 76, pour son aide et le prêt de matériel.

Les activités de promotion de la pêche

Mobiliser autour de notre activité est très important, non seulement pour pérenniser le nombre d'adhérents, mais surtout pour montrer à nos décideurs publics l'attrait d'une partie de la population pour des rivières en bon état et une préservation des écosystèmes.

L'AAPPMA a participé cette année à la fête de la pêche organisée par la FD aux étangs de St Aubin le Cauf. Des centaines de visiteurs sont passés voir les différents stands installés et participer aux activités mises en œuvre par l'AAPPMA et les autres partenaires

En 2023, l'AAPPMA a également répondu présente à une invitation de l'EPHAD de Fauville-en-Caux. Le projet était de parler de la pêche et de son évolution aux adhérents, de quoi leur rappeler de sérieux souvenirs.

Les Pêcheurs : des sentinelles des cours d'eau.

Cette année encore, les pêcheurs ont pu prouver leur intérêt dans la lutte contre les atteintes diverses à nos cours d'eau. Par leur présence régulière au bord de l'eau, ils sont souvent en effet les premiers par exemple à observer des pollutions. Cette année, en juin 2023, un pêcheur nous a alerté pour des irisations sur l'eau. Au bout de quelques dizaines de minutes, la source, une cuve a fioul a pu être identifiée et traitée.

Point informatif sur la continuité écologique

Cette année, la fédération des pêcheurs a parcouru la totalité de la Durdent après la période de reproduction des truites. Au total 80 nids de truites de mer ont pu être constatés ce qui confirme une bonne fréquentation du bassin par les poissons migrateurs. A noter toutefois que 76 nids ont été retrouvés à l'aval de Grainville-la-Teinturière et 4 nids seulement en amont. Cela démontre une nouvelle fois l'incidence de l'ouvrage de la pisciculture qui est manifestement très impactant pour les remontés de poissons. Si l'AAPPMA comprend bien les enjeux économiques autour de la production de poissons d'élevage, elle regrette que des aménagements ne puissent pas avoir lieu sur ces sites là alors même que l'agence de l'eau et le Département de Seine-Maritime déploient un outil d'accompagnement financier pour des dispositifs de franchissement.

Le défi float tube

En 2023 a eu lieu la deuxième édition du défi float tube sur le lac de Caniel. Cette année encore les 26 places disponibles ont trouvé preneurs en quelques minutes. Sous une météo automnale, les pêcheurs ont eu la chance de se mesurer entre eux sur une partie du lac de Caniel. La journée a été assez timide en terme de prise, mais le repas servi au chaud le midi et les quelques prises de l'après midi ont suffi à égayer les cœurs.

Le grand gagnant de la journée est Ludovic Tantot qui arrive en première position suivi de Florian Hamel et de Bastien Dupont. La remise des prix s'est faite au pas de course, sous une météo menaçante, mais en présence du président de la Fédération et du Maire de Cany Barville. Une journée qui fut un succès grâce à l'engagement des membres du conseil d'administration et à d'autres pêcheurs qui nous ont aidés.

Le rapport des gardes

Cette année 2023 a été marquée par une activité particulièrement intense de nos gardes qui ont patrouillé sur les bords du lac et sur les divers parcours de l'association.

Une petite dizaine d'infractions a été constatée et 5 PV ont été dressés, pour de la pêche en dehors des zones dédiées, défaut de permis de pêche, pêche le vendredi à l'étang à truites.

Ces actions seront poursuivies l'année prochaine et amplifiée puisque 3 nouveaux gardes viendront compléter l'équipe actuelle.

Communication :

L'AAPPMA fait un effort particulier pour se tenir au plus proche de ses pêcheurs à travers différents outils de communications :

- la brochure distribuée en 3000 exemplaires
- le site internet où 27 articles ont été publiés en 2023. L'occasion de traiter des divers sujets allant de la réglementation, aux manifestations, aux alertes infos... Une quarantaine de visiteurs par jour en moyenne.
- le Facebook et sa messagerie : 59 publications en 2023, un peu plus de 1000 amis

Partenaires de l'association et recherche de financement

Le Président remercie cette année encore le travail partenarial entrepris avec de nombreuses collectivités, associations et entreprises. C'est pour cela que nous souhaitons mettre en valeur ce travail dans notre rapport moral.

Ces partenariats permettent nettement de faciliter le travail associatif, d'améliorer notre offre de pêche et également de garder un tarif non prohibitif sur les cartes de pêche.

Le président remercie successivement la communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et celle du plateau de Caux Doudeville-Yerville, les mairies de Grainville la Teinturière, d'Héricourt-en-Caux, de Paluel, de Cany-Barville pour les parcours mis à disposition. Sont également remerciés les partenaires techniques et financiers comme la fédération de pêche de Seine-Maritime, Seinormigr, les offices de tourisme, la société LOGEAL, EDF, et le Syndicat de la Durdent.

BILAN FINANCIER

La trésorière de l'association dresse le bilan comptable de l'année en cours.

Concernant les dépenses qui s'élèvent à un total de 56 144,61 €, il est indiqué que :

- La location des parcours s'élève à 4062.1€
- Les déversements à 5996.50€
- Les frais de déplacements à 9972 €
- La brochure à 1138.94€

Concernant les frais de déplacement la trésorière explique que leur financement ne provient pas des fonds de l'AAPPMA mais qu'ils sont considérés comme des dons et qu'indirectement, c'est donc l'Etat qui les finance via une réduction des impôts de chaque donateur.

Concernant les recettes, elles s'élèvent à un montant de 62 063,43 €. Elles proviennent des ventes de cartes de pêche, des subventions, des dons effectués par les pêcheurs, et des rétributions de l'URNE.

Il est expliqué que les rétributions de l'URNE sont versées l'année en cours, mais proviennent de vente de permis de l'année antérieure. Ces rétributions ne sont donc pas égales aux recettes perçues par l'association sur les ventes des permis contribuant au financement de l'URNE. Cela est également lié au fait que l'URNE fonctionne avec un mécanisme d'affectation des produits des ventes de cartes de pêche qui inclue un financement de la structure qui gère l'Urne, un financement des FD nationale et Départementales et un système de solidarité dans la redistribution aux AAPPMA.

Il en résulte donc une différence entre les produits perçus au titre des ventes de cartes de pêche et des montants qui nous sont alloués en rétribution. Ce point avait fait l'objet d'une interrogation de la part des vérificateurs aux comptes qui constataient un écart entre les sommes.

Le résultat net de l'année est de 5 918.82 € ce qui correspond environ à 10% des dépenses et apparait donc comme une gestion saine permettant à l'association d'envisager des investissements. Le solde des comptes est le suivant :

- 13 031,38 € sur le compte courant
- 30 970.76 € sur le livret A

Après avoir obtenue la réponse à ses interrogations la commission de contrôle avec la présence de Monsieur Frédéric Tantot et le pouvoir donné par Monsieur Ludovic Legrand à ce dernier, donne le quitus pour la vérification des comptes et remercie la trésorière pour sa bonne gestion.

L'assemblée générale approuve ensuite le bilan financier à l'unanimité tel qu'il est présenté ci après. Il est précisé aux adhérents que chacun peut solliciter la trésorière ou le Président pour prendre connaissance des comptes et faire part d'observations.

Les projets et points marquants pour 2024

Les parcours de pêche et leurs évolutions

En 2024, quelques évolutions à constater :

- le prix du permis adulte interfédéral va passer à 110 €, celui pour les femmes à 40€
- la pêche est interdite en wadding dans la rivière du 9 mars au 30 avril en vue de protéger les alevins;
- la location du parcours de Guerpy qui était inaccessible depuis 2023 est suspendue tant qu'un accord n'est pas trouvé pour permettre son accès
- les ateliers pêche nature passent en No kill en 2024 pour promouvoir le côté sportif de la pêche.
- la pêche dans l'étang à truites devient interdite le jeudi en plus du vendredi dans l'objectif d'éviter de concentrer au niveau départemental les déversements le vendredi
- les cartes seront désormais également délivrées par le magasin de pêche Alcedo à Yveot

Lac de Caniel

La pêche était interdite depuis 2013 au lac de Caniel, mais en avril 2021, l'AAPPMA grâce à la mobilisation des élus a pu réinvestir une activité pêche sur ce lac. Depuis cette date, l'AAPPMA a pu faire preuve de son rôle dans la gestion de la pêche sur le site avec notamment moins de braconnage et de pêche dans des zones interdites.

Pour 2024, l'AAPPMA souhaite solliciter une zone supplémentaire, celle située entre la petite île et le club des moussaillons. A l'époque, cette zone était refusée car il s'agit d'un endroit où les embarcations ont tendance à dériver. Les pêcheurs font valoir que la dérive des bateaux se fait sur tout le lac, et que sur les autres zones, les pêcheurs font l'effort de relever les lignes et il en sera de même sur cette zone. En effet, le fait que la pêche soit autorisée uniquement aux leurres, avec une seule canne tenue à la main, permet aux pêcheurs de relever sa ligne de ne pas gêner les bateaux.

Autre point, les pêcheurs réfléchissent à solliciter auprès de la CCCA la possibilité de pratiquer, à partir du défi float (2ième weekend de novembre) jusqu'à la fermeture fin janvier, la pêche en float tube dans un cadre à définir. Ce mode de pêche permet de récupérer les leurres qui s'accrocheraient dans des cordages, ce qui rend compatibles un plus grand nombre de zones avec les exigences des gestionnaires du lac. Le président invite les pêcheurs à s'exprimer dans le cadre de l'AG sur l'intérêt et le cadre à proposer à la CCCA pour cette potentielle nouvelle activité. Certains pêcheurs font part d'observations sur cette proposition : « doit-on également ouvrir aux kayaks » ? « Tout le monde ne peut pas acquérir de float tube ». « Avec un parcours carnassiers déjà petit, la présence des floats tubes peut nuire à la pêche du bord ». « Une organisation spécifique est nécessaire avec inscription, garderie renforcée, signature d'un règlement ». « La mesure permettrait d'éviter aux pêcheurs en float de se déplacer sur les lacs de Poses et dans la région de Dieppe, seuls lieux où cette pratique est possible ». L'assemblée apparaît comme majoritairement favorable à cette mesure argumentant qu'il faut faire le maximum pour permettre une pluralité de l'offre de pêche.

Parcours en rivière

Pour 2024, il n'y aura pas de grand changement sur les parcours en rivière hormis les évolutions évoquées plus haut. Toutefois, le conseil d'administration souhaite engager une réflexion pour faire évoluer la pêche à moyen terme. Il est en effet fait le constat :

- que les pratiques de déversements prennent du temps à nos bénévoles; Que ces mêmes bénévoles sont parfois critiqués car ils se garderaient les dates ou les lieux de déversements ;
- que l'offre se rapproche parfois de celle des piscicultures ce qui ne présente pas forcément le meilleur visage de la pêche.
- que des pêcheurs sportifs (aujourd'hui majoritaires) sont contraints de ne pas pratiquer certains jours car il y a des déversements.
- que ces déversements ne sont pas forcément cohérents avec la protection biologique des cours d'eau

A partir de 2024, l'APPMA souhaite se tourner vers une pêche plus patrimoniale et sportive. L'idée est de ne pas tout bousculer en un an, mais de s'inscrire dans un projet plus sportif co-construit avec les partenaires et les adhérents de l'association. Parmi les grandes orientations à discuter/ débattre :

- réduction des déversements et/ou modifications des pratiques
- favoriser un travail sur les habitats aquatiques pour promouvoir les populations naturelles ;
- réduire les possibilités de prélèvement des farios sauvages par l'instauration d'un règlement adossé à un arrêté préfectoral plus strict (Maille inversée, réduction du nombre de prise...)

Ce projet ne peut se construire seul, mais doit être porté par l'AAPPMA en étroite relation avec ses adhérents, ses partenaires et en premiers lieux le Syndicat de bassin versant et la fédération des pêcheurs. Hasard des calendriers la FD 76 développe pour 2024 des plans de gestion piscicole par cours d'eau. Cet outil portera un diagnostic plus fin sur nos parcours, l'état des populations de poissons et les axes d'amélioration à mettre en œuvre. Le président de la FD confirme la nécessité de travailler tous ensemble car l'outil fédéral de production de poisson nous permet d'assurer des déversements propres, avec des souches issues de cours d'eau locaux. Réduire les commandes pourrait affecter cet outil. Le président de la FD amène à réfléchir à des déversements d'alevins pour soutenir les populations.

Même si le conseil d'administration ne s'interdit pas certaines actions avant 2026, l'idée est de construire ce projet sur les 2 prochaines années et de le finaliser lors du renouvellement du bureau en 2026. Les pêcheurs auront alors le choix si-ils le souhaitent de mettre en œuvre un autre projet en élisant un bureau qui porterait un projet différent.

Date de déversements

Les dates de déversements sur la Durdent ne sont données que pendant l'assemblée générale. Des déversements seront effectués en rivière et dans les étangs dans un but halieutique.

La fédération 76 lance actuellement une démarche de Plan de gestion piscicole des cours d'eau. L'AAPPMA se positionne très favorablement envers cette démarche qui nous le souhaitons aboutira à des propositions de gestion/ restauration qui pourraient inclure des actions de décolmatage de frayères, de créations d'embâcles pour faire des caches. L'AAPPMA fait le vœu que derrière, les actions de gestion puissent être mise en place à la fois par le SMBV de la Durdent qui est en charge de l'entretien et de la restauration du fleuve, mais également par les bénévoles de l'AAPPMA avec un appui administratif et technique de la FD 76

Nettoyage de berges

2 opérations de nettoyage de berges sont d'ores et déjà proposées pour le 25 mai lors du printemps de Cany et pour le dimanche 22 septembre dans le cadre de l'opération nettoyons la nature. Des moments spécifiques de nettoyage des berges sont également à l'étude pour poursuivre ce projet d'intérêt pour la vallée.

Ateliers pêche nature

Cette année deux ateliers pêche nature sur le site des basses eaux le 24 avril et le 29 mai, et un sur le lac de Caniel le 12 juin. L'AAPPMA remercie la FD 76 pour la mise à disposition gratuite d'un agent pour encadrer ces manifestations.

PERSPECTIVES 2022-2025

Le conseil d'administration propose pour l'année 2024 de renouveler les principales dépenses que ce soit au titre des déversements, des locations ou des autres dépenses. Concernant les recettes prévisionnelles l'AAPPMA base son budget prévisionnel sur un montant similaire à l'année 2023. Ce budget ne fait pas l'objet de remarques particulières et est adopté par le conseil d'administration et l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est également en réflexion pour des actions à plus long terme s'inscrivant en partenariat avec divers organismes :

- Organisation et poursuite des nettoyages à grande échelle de prairies humides situées derrière les maraichers de Vittefleury ;
- Installation d'un ponton pour les personnes à mobilité réduite sur le site des Basses Eaux ;